

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 15 NOVEMBRE 2021**

**NOMBRE :** L'an deux mil vingt et un  
Le quinze novembre  
de Conseillers en exercice 27 Le Conseil Municipal de la Commune de MAING  
de présents 17 Etant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
de votants 26 Sous la présidence de M. Philippe BAUDRIN, Maire

**OBJET**

**Demande d'autorisation de transfert du marché portant sur la maintenance globale et les travaux sur les installations d'éclairage public et illuminations de fêtes de Citelum SA à Citelum France – Avenant de transfert**

Etaient présents : P. BAUDRIN C. MERCIER D. RAMEZ C. COLLET G. COLLET MP. THUILLET H. DUMOULIN JM. DELANNOY JC. REZIGA S. GLINEUR H. LEDOUX C. DESROUSSEAUX A. DEVEMY B. MERESSE B. LE MAIGNENT C. RIFF L. BLONDEAU

Etaient excusés : V. PORQUET L. PHILIPPE G. MONTAY A. MALABOEUF S. PIROTTE F. COQUELET S. SPOTO A. AIT BAHA I. PLOUVIER C. GRAND

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 16/11/2021

Procurations respectives à : C. COLLET P. BAUDRIN D. RAMEZ C. MERCIER B. MERESSE H. LEDOUX C. RIFF C. DESROUSSEAUX JM. DELANNOY

Et que la convocation du Conseil avait été faite le 9/11/2021

Un scrutin a eu lieu, Corinne Collet a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

A l'issue de la procédure d'attribution du marché référencé en objet, Citelum SA s'est vu attribuer celui-ci. Citelum SA et sa filiale nouvellement créée, Citelum France, ont décidé de procéder à la cession de la branche complète et autonome de l'activité française de Citelum SA à Citelum France. Conformément aux dispositions du code de la commande publique, cette opération de filialisation, projetée au 31/12/21, nécessite préalablement l'accord du conseil municipal pour substituer Citelum France à Citelum SA en tant que titulaire du marché précité.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer l'avenant de transfert proposé.

Le conseil municipal, entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le transfert du marché de Citelum SA à Citelum France et d'autoriser la maire à signer l'avenant de transfert ainsi que tous documents y afférents.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
MAING, le 16/11/2021

La Directrice Générale des Services,

I. SERAFINI

